



AMM

Professionnels de la
dératisation : FR-2013-0112
Pour le grand public et les non
professionnels de la dératisation :
FR-2013-1064

PRODUITS BIOCIDES

TP 14

USAGES :

Lutte contre les rats et souris

ACTION ET TRAITEMENT :

Appât sur prêt à l'emploi sur
avoine décortiquée.

CONTIENT :

0,005% Difénacoum (m/m)
Benzoate de Dénatonium
(amérisant)

DURÉE DE

CONSERVATION :

2 ans

AVERTISSEMENT :

Non classé

CONDITIONNEMENT :

- Sac de 20 kg
- Sachets de 25 g carton
de 10 kg accompagnés
de saches de
distribution si AMM
Grand Public.
- Sachets de 100 g
carton de 10 kg
accompagnés de
saches de distribution
si AMM Grand Public.

PARATOX est un appât prêt à l'emploi sous forme de grain. Il s'utilise uniquement à l'intérieur des bâtiments pour la lutte contre les rats et souris.

CARACTÉRISTIQUES

Les anticoagulants permettent de ne pas éveiller la méfiance des rongeurs (relation entre l'ingestion de l'appât et la mort de leur congénères) car les premiers signes cliniques n'apparaissent que plusieurs jours après l'ingestion de l'appât.

Délai de l'apparition de l'effet biocide : 4 à 10 jours après consommation.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Déposer les appâts dans des boîtes ou postes d'appâtage pour rodenticides sécurisés et inviolables. Placer ces boîtes aux endroits fréquentés par les rongeurs (près des nids, des sites de nourriture, sur les passages et aux autres endroits ou l'animal gîte).

Contrôler régulièrement les boîtes afin de vérifier la consommation. La fréquence du contrôle sera fonction de la consommation, par exemple tous les 3 à 5 jours. Lors de chaque contrôle, compléter les postes d'appâtage de la quantité consommée jusqu'à l'arrêt complet de la consommation. Les rongeurs morts doivent être retirés régulièrement.

Les appâts souillés doivent être remplacés car ils ne seront plus consommés.

Délai de l'apparition de l'effet biocide : 3 à 11 jours après consommation.

A - RATS : disposer 80 g à 200 g d'appât par poste.

Pour une infestation moyenne : espacer les postes de 15 mètres.

B - SOURIS : mettre 25 à 35g d'appât par poste.

Pour une infestation moyenne : espacer les postes de 3 mètres.

Les distances sont mentionnées à titre indicatif et sont fonction du degré de l'infestation et du bâtiment.

Il est obligatoire d'utiliser des POSTES D'APPÂTAGE SÉCURISÉS pour une meilleure conservation du produit et pour éviter la consommation par des espèces non-cibles.

PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES RODENTICIDES :

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Le port de gants (référence technique NF EN 374 partie 1,2, et 3) est obligatoire lors de la pose des appâts, de l'élimination des cadavres et des déchets. Porter un équipement de protection respiratoire lors du transvasement des grains en vrac. Se laver les mains après utilisation.

Les sachets ne doivent pas être ouverts.

Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Ne pas disposer les appâts sur les surfaces et les ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter la contamination humaine et animale. Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser les risques pour les espèces non cibles, pour les enfants, et les animaux de compagnie. Placer les boîtes d'appât en zone non submersible et à l'abri des intempéries. Ne pas appliquer le produit dans les terriers.

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène publique.

Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de l'AMM en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de résistance.

Les postes d'appâtage seront clairement identifiés comme contenant des rodenticides et si possible fixés pour éviter tout déplacement. Enlever les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement.

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et ventilé, hors de la portée des enfants.

ANTIDOTE - L'antidote des anticoagulants est la vitamine K1. L'administration de l'antidote doit se faire sous contrôle médical.

NETTOYAGE DES POSTES - ELIMINATION DU PRODUIT :

Ne pas nettoyer les boîtes d'appâts entre deux applications. Ne pas jeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Les boîtes d'appâts usagées, les appâts non consommés, non utilisés, et entraînés hors des boîtes d'appâts, doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet :

www.larc-france.com ou en faire la demande à l'adresse suivante larc@wanadoo.fr

